

La classe de CM1-CM2 a participé au concours « Le Parlement des enfants »

Dans le cadre du concours « Le Parlement des Enfants », organisé par l'Assemblée nationale, la classe de CM1-CM2 de l'école de la Forêt a souhaité concourir cette année, sur le thème de l'alimentation durable et équilibrée.

Les élèves de CM1-CM2 de l'école de la Forêt de Saint-Laurent-de-Condé ont échangé, lundi matin, sur la proposition de loi qu'ils ont rédigé pour participer à ce concours avec Nathalie Porte, députée de la 3^e circonscription du Calvados, Mathias Bouvier, directeur académique des services de l'Éducation nationale, François Richard, inspecteur de l'Éducation nationale en charge de la circonscription de Falaise ; Jacky Lehugeur, président de la communauté de communes Cingal-Suisse normande, et Vincent Chataigner, maire.

La classe a présenté les quatre articles de sa proposition de loi visant à rendre l'alimentation plus durable et équilibrée. Elle tire les conséquences d'un constat que les enfants ont dressé sous la direction de leur institutrice, Émilie Lepareur.

« Nous devons changer nos habitudes pour être en meilleure santé mais nous devons également nous préoccuper sérieusement de la santé de notre planète. Notre alimentation est responsable d'un quart de l'empreinte carbone et représente un tiers des transports de marchandise. »

L'article 1^{er} porte sur la mise en place d'un système d'étiquetage mentionnant l'empreinte carbone nécessaire à la fabrication d'un produit. L'article 2 préconise l'utilisation de composteurs individuels ou collectifs.

L'article 3 impose aux hypermarchés **« de récompenser uniquement les achats de produits locaux, de saison ou Bio par un système de points obtenus donnant droit à des réductions uniquement sur ces produits, encourageant ainsi une consommation plus responsable et récompensant ainsi les producteurs responsables. »**.

Enfin le dernier point concerne la création d'une attestation du savoir manger durable et équilibré. Même si elle a retenu l'attention du jury académique en obtenant dans le département la 2^e place, cette proposition de loi ne sera pas étudiée par l'Assemblée nationale.

Reste qu'elle servira de base à une action sur le plan local, à l'école de la Forêt en mobilisant tous les partenaires : parents d'élèves, personnel scolaire, enseignants et élus.



Les élèves ont échangé, lundi matin, avec Nathalie Porte, députée de la 3e circonscription du Calvados.